

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES



CONTACTEZ NOUS POUR L'ÉTUDE, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE VOS PROJETS


adasea 32
 ADASEA du Gers
 Maison de l'Agriculture
 3 Chemin de la Caillaouère, CS 70161
 32 003 AUCH cedex
 Tél. : 05 62 61 79 50
 Email : a032@adasea.net
 Site: www.adasea32.fr

Association agréée pour la protection de l'environnement. Membre du réseau Imagin'Rural. Créée en 1972 - n° SIRET 34060117800015 - APE 8413Z

Photos : ADASEA32

Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Assemblée générale du 3 septembre 2020



RAPPORT MORAL 2019

PAR MARC DIDIER, PRÉSIDENT DE L'ADASEA



A l'issue de l'année 2019, je fais le constat d'une année charnière ; le résultat économique n'a pas été au rendez-vous, mais nous avons investi pour les années à venir, en développant les partenariats et les projets innovants, toujours en plaçant l'environnement au cœur de nos services pour les agriculteurs et acteurs du monde rural.

Je pense aux principales réussites qui ont marqué l'année 2019 :

Le 1^{er} prix d'excellence agro-écologique du Concours des Pratiques Agro-écologiques des Prairies et Parcours, obtenu au Salon de l'Agriculture à Paris en mars 2019 par notre lauréat gersois, Patrice Clermont de Caillavet,

La signature de la Convention de partenariat Epiterre entre Imagin'Rural et la FNSEA le 5 mars à Paris et le premier projet mis en route dans le département du Cher en décembre par l'équipe gersoise,

La première étape de candidature du LIFE COTEAUX GASCONS réussie avec brio auprès de l'Union Européenne, qui vient d'être officiellement retenue en juin 2020,

La Journée Territoriale « Agriculture et zones humides » ; organisée en commun avec l'APCA et la chambre agriculture du Gers à Mons le 10 octobre 2019, qui a rassemblé 50 acteurs de toutes régions,

Le Séminaire d'Imagin'Rural en octobre 2018 dans la Marne, qui a réuni les 40 salariés des ADASEA de France autour du projet fédérateur d'Epiterre,

L'organisation de chantiers participatifs de restauration des zones humides et de lutte contre les espèces envahissantes avec plusieurs collectivités et le Crédit Agricole, qui ont réuni plus de 200 personnes bénévoles pour une action démultipliée,

La reconnaissance de l'ADASEA du GERS comme acteur de la biodiversité par l'Agence Régionale de la Biodiversité,

Le développement des dossiers d'étude de « Compensation Agricole » dans le Gers et au-delà, L'animation d'un territoire et la réalisation d'audits PSE, nouvelles missions confiées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Et toujours le soutien renouvelé de nos partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Etat, Europe, PETR Armagnac, Département du Gers...

Malgré les décalages importants depuis plusieurs années entre la réalisation des actions et leur règlement financier par nos donneurs d'ordre, malgré la diminution des dotations pour Natura 2000 et pour la CATZH, et malgré la baisse d'activité MAEC, nous nous sommes donnés les moyens de renouveler nos actions pour les années à venir. Le développement d'Epiterre, le LIFE Coteaux Gascons, le projet de valorisation du foin de prairies inondables, la compensation agricole, nous permettent d'envisager avec optimisme l'avenir de notre association. Nous allons également nous structurer pour pouvoir bénéficier de dons d'entreprises qui souhaiteraient nous accompagner.

Les thématiques que travaille l'ADASEA sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain, où l'importance d'une production locale respectant l'environnement est de plus en plus mise sur le devant de la scène. Plus que jamais, nous sommes au cœur de ce défi !

Marc DIDIER, Président de l'ADASEA du GERS

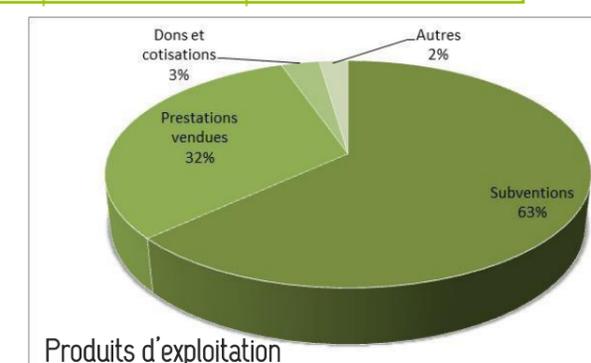
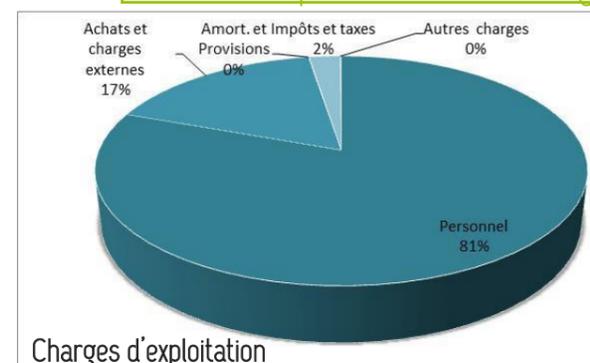
BILAN COMPTABLE 2019



Synthèse du Compte de Résultats

	2019	2018	Variation
Produits d'exploitation	612 376	714 568	- 14 %
dont			
Subventions	386 723	459 187	- 16 %
Prestations vendues	193 268	239 961	- 19 %
Dons et cotisations	18 452	4 430	+ 316 %
Transferts de charge, amort	13 932	10 991	+ 27 %
Charges d'exploitation	643 961	694 641	- 7 %
dont			
Personnel	517 254	560 174	- 8 %
Achats et charges externes	108 521	110 329	+ 2 %
Amort. et Provisions	404	1 819	- 87,58%
Impôts et taxes	15 496	15 976	- 3 %
Autres charges	479	8 151	- 94 %
Résultat d'exploitation	- 31 586	19 927	
+ résultat financier	- 638	1 047	
+ résultat exceptionnel	+ 31 695	- 46 470	
- Impôts sur bénéfices	-17 273 €	-17 025 €	
Résultat de l'exercice	16 744 €	-8 111 €	

Répartition des charges et produits d'exploitation



Chiffres de l'exercice

Activité	
Chiffre d'affaires	193 268 €
Marge globale	179 498 €
Valeur Ajoutée	82 939 €
EBE	-63 087 €
Résultat courant	- 32 223 €
Résultat de l'exercice	16 744 €

Financier	
Fonds de roulement	636 103 €
Besoin en fond de	609 314 €
Trésorerie	26 789 €
Autonomie financière	173 %

Bilan	
Situation nette	535 469 €
Total Bilan	845 128 €
Actif immobilisé	366 €

Comptes réalisés par CER France

Certifiés par Cabinet GIMBERT & Associés SA

GLOSSAIRE

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale ; démarche volontaire d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau communal, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et l'AFB.

OFB : Office Français de la Biodiversité ; établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité créé au 1er janvier 2020 sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, outil d'animation des zones humides ordinaires en bassin Adour Garonne, porté par l'Agence de l'Eau.

CPSE : Contrats de Prestations pour services Environnementaux : Concept inventé par la FNSEA et promu à travers le dispositif **Epiterre**, il consiste à rétribuer les agriculteurs pour des prestations de restauration et de gestion en faveur de l'environnement.

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

ENS : Espaces Naturels Sensibles. C'est une politique de protection des espaces naturels des départements par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

ERC : Eviter Réduire Compenser

LIFE : Instrument Financier Européen pour l'Environnement

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques : dispositif du FEADER constituant l'un des outils majeurs du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et/ou maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement.

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique. C'est le projet territorial porté par un opérateur local, maître d'ouvrage du dispositif, qui cadre la mise en œuvre des MAEC pour répondre aux objectifs environnementaux définis régionalement : biodiversité, Eau, ...

PNA : Plans Nationaux d'Actions. Documents d'orientation nationaux non opposables définissant les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. PNA sur lesquels l'ADASEA travaille: notamment PNA Cistude et PNA Messicoles

Messicoles : les messicoles sont des plantes annuelles à germination préférentiellement hivernales habitant dans les moissons. Inféodées aux champs cultivés et pour la plupart peu compétitives, elles sont devenues très rares. Le PNA Messicoles a pour objectif de réhabiliter ces plantes pour les services environnementaux qu'elles peuvent jouer (maintien des auxiliaires, pollinisateurs, ressource génétique)

PAT : Plan d'Action Territorial. Démarche collective destinée à la protection des captages d'eau potable désignés par le « Grenelle », impulsée par l'Agence de l'Eau. 2 PAT dans le Gers : PAT GIMONE et PAT ESTANG

PSE : Paiements pour Services Environnementaux : nouvelle forme de soutien aux exploitations déployé par les Agences de l'Eau, basée sur la reconnaissance des services que l'agriculture rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité

TVB : Trame Verte et Bleue. C'est le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permettent la maintien de la biodiversité et de leurs services écosystémiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

SOMMAIRE

p.4	Les Membres & l'objet social de l'ADASEA du Gers
p.5	L'équipe technique en 2019
p. 6 - 7	Natura 2000
p. 8 - 15	Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
p. 16 - 17	Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC Campagne 2019
p. 18 - 19	Les Paiements pour Services Environnementaux Campagne 2019
p. 20-21	Préservation du Foncier Agricole et Naturel : Urbanisme
p. 22-23	Valorisation de la Trames Verte et Bleue et du SRCE
p. 23	Protection des eaux, Lutte contre l'Erosion
p. 24	Concours General Agricole des pratiques agro-écologiques Prairies et parcours
p. 25	Journée des agriculteurs optimistes
p. 26	Projet LIFE Coteaux Gascons & Budget participatif Gersois
p. 27	La formation
p. 28	Imagin'Rural
p. 29	Epiterre
p. 30	Glossaire
p. 31	Bilan Comptable 2019

LES MEMBRES DE L'ADASEA DU GERS

Personnes morales membres du Conseil d'Administration

Organismes	Organismes
FDSEA 32	FD CHASSEURS GERS
JEUNES AGRICULTEURS 32	FD CUMA 32
CONFEDERATION PAYSANNE 32	FD PECHEURS GERS
COORDINATION RURALE 32	FRANSYLVA 32
CHAMBRE D'AGRICULTURE 32	Maison de l'Elevage 32
AGC CER FRANCE	MODEF 32
C.A.C.G	MSA MIDI PYRENEES SUD
CREDIT AGRICOLE P.G.	SAFER OCCITANIE

Personnes physiques adhérentes au Collège de Gestionnaires

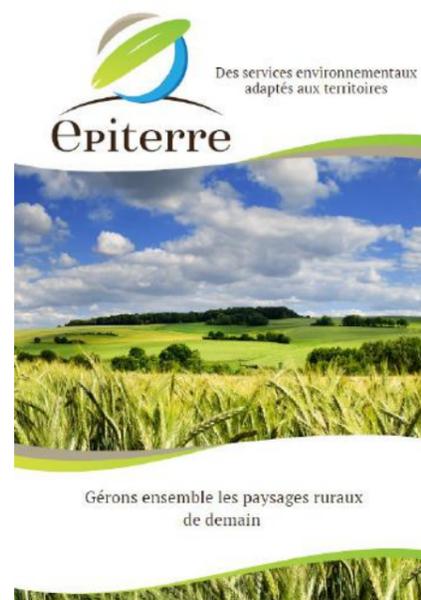
Ce sont des adhérents à titre individuel, gestionnaires de milieux, qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels : agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales.. Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration au côté des représentants des personnes morales.

Ce collège a réuni 104 gestionnaires en 2019

L'OBJET DE L'ADASEA DU GERS

- ◆ Faire de l'Environnement un objet de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.
- ◆ Apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives à l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- ◆ Assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- ◆ Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales,
- ◆ décidées par l'Europe, l'Etat, les Etablissements Publics et les collectivités territoriales
- ◆ Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations
- ◆ Conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales, et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- ◆ Assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et d'intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- ◆ Assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle.

EPITERRE



Epiterre, un partenariat FNSEA/Imagin'Rural pour la mise en œuvre des CPSE

CPSE : Contrat de Prestation pour Services Environnementaux

Besoin identifié : des entreprises et des collectivités souhaitent mettre en place des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans le cadre de la compensation écologique, carbone et/ou de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Demandes des agriculteurs : Reconnaissance et paiement des services environnementaux rendus pour la société dans les domaines de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et les risques naturels, pollinisateurs...

La solution : proposer des CPSE entre les agriculteurs et les collectivités ou les entreprises pour agir en faveur de l'environnement

Une marque Epiterre pour identifier l'offre sur le marché des services environnementaux et se faire connaître



La convention de partenariat EPITERRE entre FNSEA et Imagin'Rural a été signée le 5 mars 2019 à Paris.



PERSPECTIVES 2020

- Signature des 1ers contrats EPITERRE dans le cadre de la compensation écologique (Cher, Haute-Saône, Gers..)
- Formation à la vente d'Epiterre
- Démarchage des grandes entreprises

Imagin'Rural mutualise les compétences des ADASEA de France pour accompagner la profession agricole et les acteurs ruraux dans leurs projets agricoles et environnementaux, aux échelles régionales et nationales.

Président : Henri Bonnaud

Trésorier : Marc Didier

Cette association Loi 1901 fondée par les ADASEA accueille depuis octobre une nouvelle association dans son 2e collège : SYMBIOSE (Marne)

Réalisations 2019

- Embauche d'une chargée de mission Marketing - Vente pour le développement de la marque Epiterre
- Structuration de l'équipe et de l'offre Epiterre avec la FNSEA
- Rencontres auprès des entreprises avec l'équipe de la FNSEA
- Formation des salariés des ADASEA à la mise en œuvre des CPSE
- Organisation du 2e Séminaire Imagin'Rural à Reims
- Propositions de services auprès de RTE, Région Occitanie, Communautés de Communes, Aménageurs : études écologiques, études agricoles

Le Séminaire Imagin'Rural à Reims en octobre



Ce séminaire a réuni plus de 40 salariés et présidents. Au programme:

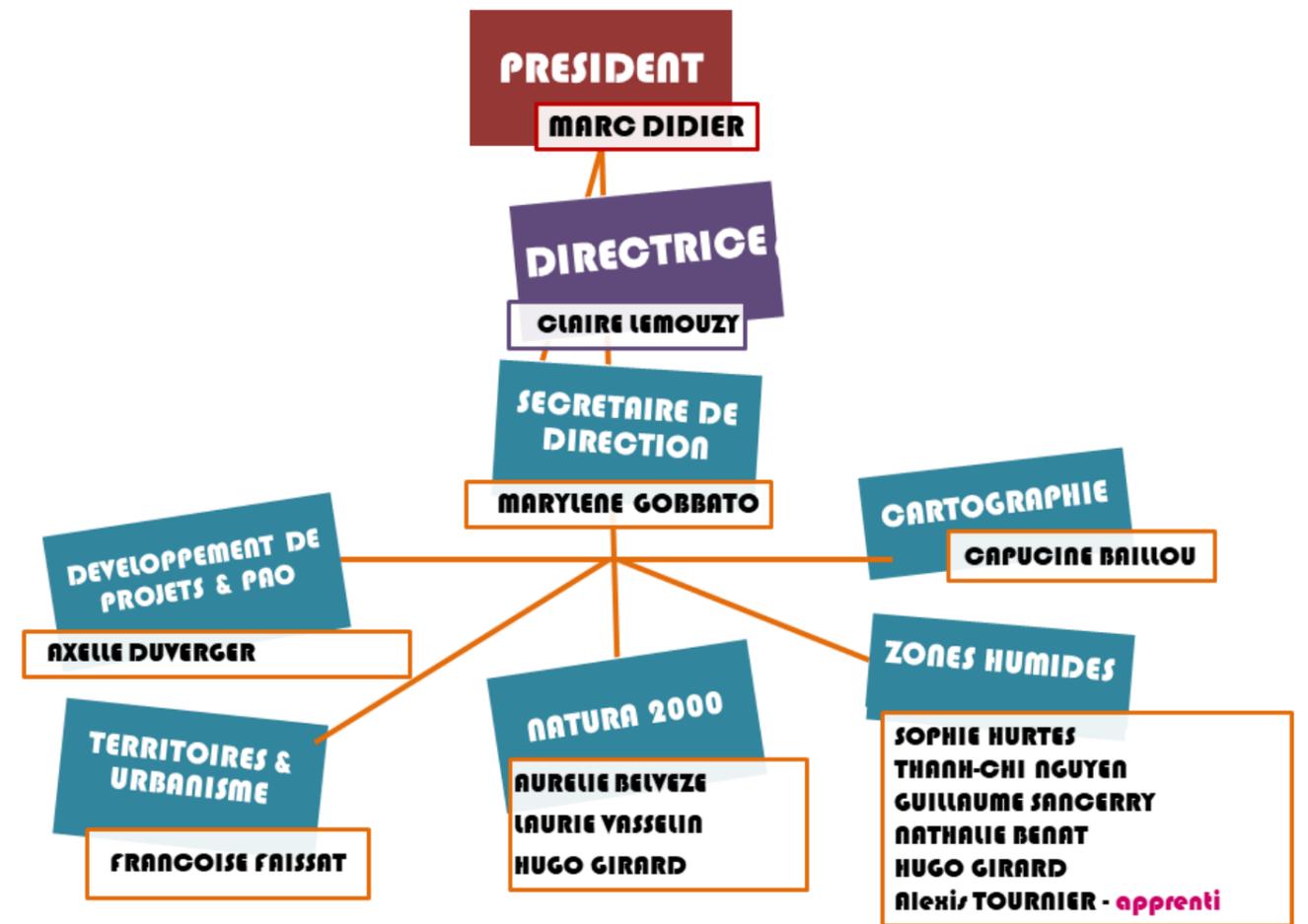
- Découverte (incontournable) du vignoble champenois, de ses caves et de ses produits
- Ateliers et formations sur la mise en œuvre des CPSE dans le réseau ImaginRural
- Débats sur les perspectives de déploiement d'Epiterre avec des représentants de la FNSEA



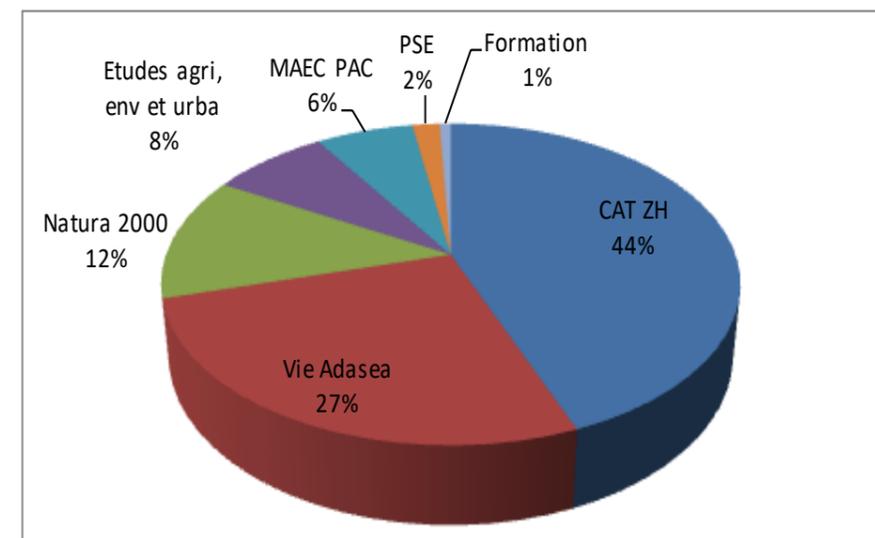
PERSPECTIVES 2020

- Réalisation des 1ers contrats EPITERRE (Cher, Haute-Saône, Gers..)
- Prestations d'études écologiques et agricoles
- Formation interne « Mise à la conformité des ADASEA vis-à-vis de la RGPD »

L'ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2019



Répartition des ETP par secteur d'activité - 2019

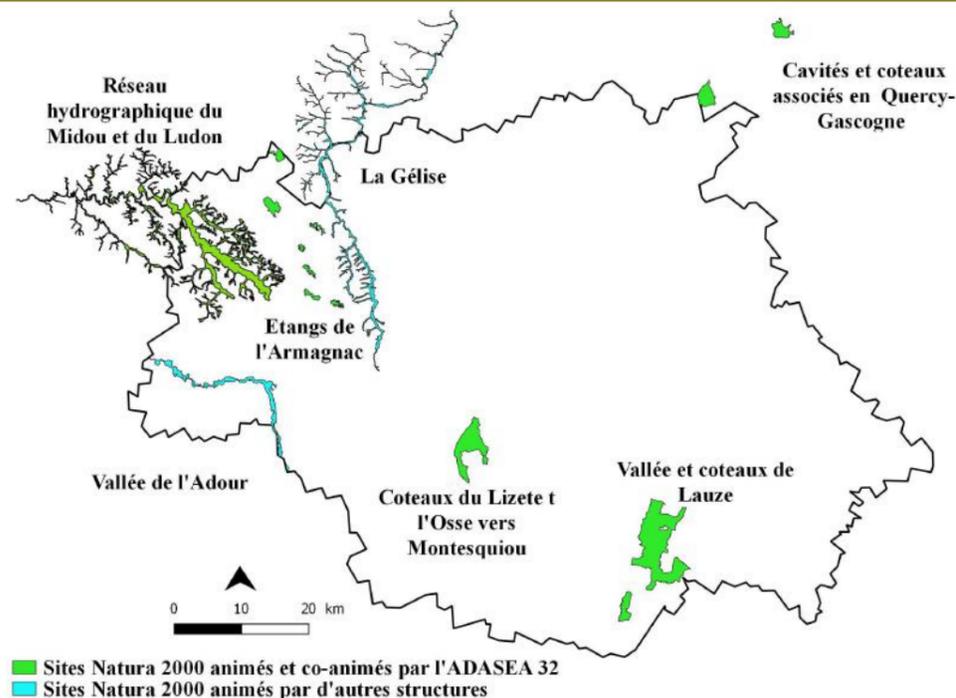


Le réseau NATURA 2000 émane des directives européennes dites « Habitats naturels » et « Oiseaux ».

Il s'agit de pérenniser le patrimoine naturel d'intérêt communautaire, présent dans les sites de ce réseau.

Depuis 2000, l'ADASEA, forte de son implication dans l'agri-environnement, accompagne les acteurs locaux dans la définition puis dans l'animation de leurs actions de gestion des milieux naturels sur ces sites. Cette mission est confiée par l'Etat et le PETR Pays d'Armagnac selon les sites via des marchés publics pluriannuels.

Localisation des sites animés ou co-animés par l'ADASEA 32



Les missions menées

L'animation des Sites Natura 2000 se décline en missions variées :

- **Animation** des comités de pilotage locaux annuels
- **Diagnostics individuels, d'exploitation ou de propriété**, en vue de contrats volontaires de gestion NATURA 2000 (dont les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques), de la signature de la charte Natura 2000 ou de conseils à la gestion des milieux
- **Appui au montage administratif et suivi** des engagements Natura 2000
- **Appui aux porteurs de projets** relevant du régime de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- **Médiation foncière** : entre propriétaires et agriculteurs ou entre cédants et repreneurs pour assurer la continuité des engagements de gestion ou de reconquête des habitats naturels
- **Information et sensibilisation des acteurs en continu** : Permanences mensuelles sur sites, réponses téléphoniques, diffusion d'un bulletin de liaison annuel, formations, participation à des réunions techniques et projets de territoire
- **Sensibilisation auprès des scolaires** confiée à notre partenaire le CPIE PAYS GERMOIS
- **Suivi de l'activité des sites**



L'ADASEA du GERS est organisme de formation. Initialement orientée sur la seule formation des agriculteurs et acteurs des sites Natura 2000, elle s'est adressée, en 2019, à des publics plus spécialistes.

FORMATION À LA TÉLÉDÉCLARATION PAC DES DOSSIERS AVEC MAEC

En mars 2019, afin de préparer au mieux les opérateurs PAC à la télé déclaration des dossiers avec des engagements dans des Mesures-Agri Environnementales et Climatiques, l'ADASEA organise 2h de formation à la Maison de l'agriculture destinée aux opérateurs PAC.

Une quinzaine de personnes de divers organismes (CER France, Arterris, Groupe Vivadour, Maisagri, CAP'LEA) ont été formés sur les points de vigilances à considérer avec ces dossiers.

Une occasion de rappeler les Projets-Agri Environnementaux et Climatiques en cours dans le Gers, d'échanger sur les difficultés d'articulation avec la télédéclaration du 1^{er} pilier de la PAC, et de répondre aux questions.



FORMATION ENEDIS & ENTREPRENEURS DE DÉBROUSSAILLAGE SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES

Printemps 2019 : un débroussaillage de haies situées sous une ligne électrique en zone Natura 2000 entraîne une médiation de l'ADASEA auprès des agriculteurs, des propriétaires, des services de l'État ainsi que d'ENEDIS et de l'entrepreneur en charge des travaux.

À la suite de cet événement médiatisé, l'ADASEA a proposé à ENEDIS de former ses agents et ses prestataires de débroussaillage sur le thème « Comment concilier gestion de la biodiversité et élagage sous les lignes électriques ? ».

Celle-ci s'est déroulée le 03 avril 2019 en mixant les supports : diaporama, vidéo, jeu de reconnaissance, échanges d'expérience autour de cas concrets et documents de synthèse.

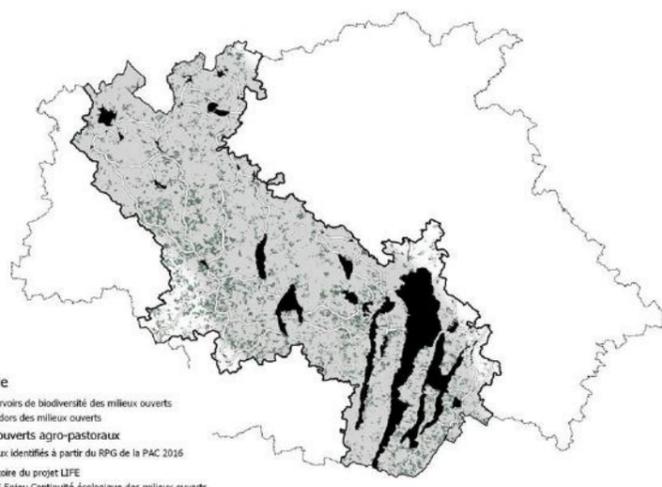
Cette formation a montré que les opérations de débroussaillage sont compatibles avec la préservation de la biodiversité et qu'elles y contribuent en maintenant l'ouverture de certains milieux à enjeux comme les landes.

Suite à cette formation, l'ADASEA a travaillé avec certaines structures sur les sites Natura 2000.

PROJET LIFE « COTEAUX GASCONS »



L'ADASEA porte un ambitieux projet « LIFE » de préservation de la continuité écologique des milieux agro-pastoraux ouverts dans le Gers. Pour répondre à cet objectif, le projet LIFE Coteaux Gascons s'attachera, à re-ouvrir les milieux agro-pastoraux enrichés, à en re-créeer dans les zones où la continuité de la trame est interrompue et d'améliorer l'état et la fonctionnalité de ceux qui sont dégradés (retournement des prairies au profit des cultures, abandon et fermeture des landes et pelouses). Cette fragmentation accroît encore davantage la perte de biodiversité et des services écosystémiques associés.



LIFE est l'instrument financier de l'UE qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique dans toute l'Union Européenne. Depuis 1992, LIFE a cofinancé plus de 4500 projets.

Les objectifs du LIFE COTEAUX GASCONS sont, sur 5 ans, d'assurer la restauration de 1000 hectares de milieux agro-pastoraux entre les réservoirs de biodiversité, l'amélioration fonctionnelle de 1500 hectares dans les réservoirs de biodiversité par gestion et/ou restauration fine appuyés par un diagnostic écologique. Ce projet de réouverture et restauration de milieux agro-pastoraux est basé sur le partenariat entre l'ADASEA 32, la SAFER Occitanie, le CPIE32, association de communication environnementale, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Il est soutenu par la Chabrambra d'Agriculture, l'AEAR, RED.

La Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gers et le Ministère de la Transition Ecologique ont validé

FAVORISER L'ÉCO-PÂTURAGE – LE PRÊT DES CLÔTURES SE STRUCTURE PEU À PEU



Lauréat de l'édition 2018 du Budget Participatif Gerso, sous l'intitulé «Favoriser l'éco-pâturage» totalisant 750 votes, pour un montant de 2000 €, le projet de l'ADASEA avance peu à peu.

L'idée consiste à mettre à disposition du matériel de clôture pour les collectivités, les associations locales et particuliers en lien avec les éleveurs du territoire qui souhaitent développer cette pratique sur les espaces publics mais aussi sur des zones reconnues d'utilité publique (autour des points de captage d'eau potable, aux bords des rivières, etc...).



303 - FAVORISER L'ÉCO-PÂTURAGE **Convention avec le Conseil Départemental** : signée dans le courant du

Achat et test du matériel : l'ADASEA s'est équipée de 6 kits "Smart Fence 2.0" de Gallagher soit 600 m de clôture et du matériel nécessaire à son fonctionnement (dont électrificateur solaire). L'ADASEA s'est familiarisée à son utilisation.

Structuration de l'offre de prêt : Formulaire d'appel à manifestation d'intérêt en ligne, Charte d'utilisation en cours de rédaction...

NATURA 2000



- **Promotion des sites** : Dépliant, Mallette/outils pour les mairies, Site Internet <http://gers.n2000.fr>, Articles de presse, Visites de groupes d'agriculteurs et de lycéens, Participation à des journées de découverte « Grand public », organisation d'évènements, accompagnement des projets de communication

Nuit internationale de la chauve-souris le 29 août 2019 (Midou-Ludon)

Cette soirée a rencontré un fort succès (une soixantaine de personnes pour une petite vingtaine attendues). Le choix d'organiser un évènement directement chez un producteur avec un apéritif proposé par le Domaine a porté ses fruits.

Valorisation des exploitations en agri-tourisme (Étangs d'Armagnac)

Rencontre de 7 agriculteurs/trices et proposition d'actions de valorisation. Va se poursuivre en 2020.

Accompagnement de la mairie de Montesquiou (Lizet)

Intégration dans la communication de la commune des enjeux Natura 2000 sur différents supports.

- **Conduite d'études complémentaires** : suivis des milieux et des espèces (sites de ponte de Cistudes, prolifération du *Galega Officinalis*...), restauration d'habitats

Expérimentation de conversion de terre arable en prairie naturelle (Lauze)

Elle a été mise en place chez un polyculteur-éleveur de Betcave-Aguin, en partenariat avec le CBNPMP.

L'implantation des semences récoltées lors de la fauche d'une prairie naturelle voisine l'été 2019 a été bien réussi d'après les premiers résultats du suivi amorcé en 2020.



Fauche d'une prairie naturelle d'intérêt communautaire



Suivi des sites de ponte de cistude mis en défens (Étangs d'Armagnac)

Mise en place d'une clôture et observation des effets sur la prédation des sites de ponte

L'animation de l'ADASEA se traduit par l'engagement fort des agriculteurs et non-agriculteurs dans la gestion des sites

- **De 2004 à 2018:**
 105 diagnostics réalisés
 470 contrats agricoles et non agricoles
 55 chartes
- **En 2019 :**
 Contractualisation des MAEC (programme 2015-2020)
 17 agriculteurs engagés
 123 941 € d'aides (sur 5 ans)
 144 ha sous contrat, 2 mares



2 Chartes Natura 2000 signées et 1 contrat Natura 2000 hors agricole hors forêt

Suivi des agriculteurs et des milieux engagés en MAEC en 2015

PERSPECTIVES 2020

- ◆ Poursuite de la contractualisation et de la sensibilisation
- ◆ Participation au projet de l'Office Régionale de la Biodiversité sur la gestion adaptative des aires protégées d'Occitanie
- ◆ Poursuite et développement des suivis :
 - ◆ Poursuite des suivis expérimentaux amorcés sur les différents sites N2000
 - ◆ Prospections sur les milieux secs étudiés en 2008-2009 pour évaluer leur évolution 10 ans plus tard, en lien avec les pratiques de gestion
 - ◆ Candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt de l'Office Français de la Biodiversité

L'ADASEA est Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides par convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, avec le co-financement de l'Europe (FEDER) et de la Région Occitanie.

La mission de la CATZH consiste à préserver les milieux humides (mares, étangs prairies humides et/ou inondables) en encourageant les pratiques compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités, à travers la constitution et l'animation d'un réseau de gestionnaires qui s'engagent volontairement. Elle apporte du conseil gratuit aux gestionnaires directs des milieux humides que sont les agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités, et assure échanges et promotion collective.

Quelques chiffres de la CATZH fin 2019

- 782 adhérents au Réseau des gestionnaires de zones humides du GERS représentant un total de 1916 sites pour 2 132 hectares de milieux humides
- 90 sites ont fait l'objet d'un accompagnement pour la restauration
- 19 sous-bassins versants ont un diagnostic exhaustif de leurs milieux humides
- 49 communes ont bénéficié de l'appui de la CATZH



Nouvelles fiches techniques 2019

La CATZH a produit trois nouvelles fiches techniques : une sur les mares d'abreuvement, une sur les prairies inondables des plaines alluviales du Gers, et une sur les plantes aquatiques. Elles sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ADASEA32.



LA JOURNÉE DES AGRICULTEURS OPTIMISTES



Agriculture et changement climatique



La 2^{ème} journée des agriculteurs optimistes s'est déroulée le 4 octobre 2019 à la CIt2E (Cité des transitions énergétique et écologique) à Auch.

Cette journée, soutenue par le Conseil Départemental du Gers, s'est organisée autour d'ateliers proposant des exemples concrets et des témoignages d'agriculteurs Gersois.



La journée a débuté en plénière avec une conférence sur « Changement climatique et agriculture » par Marc Tardy de Météo France.

L'ADASEA 32 a proposé 2 ateliers, co-animés avec les Bios du Gers et la Chambre d'Agriculture :

- Atelier n°1 : **Comment favoriser la biodiversité utile à son exploitation ?**
- Atelier n°4 : **Conduire les prairies naturelles et multi-espèces pour optimiser leur valeur fourragère**



Ces interventions « en binôme » (technicien et agriculteur) ont permis des échanges techniques, pratiques et des partages de résultats très enrichissants.

A ce titre, nous remercions vivement tous les intervenants : **Véronique SARHOU** de Syrphys Agro Environnement et **Loïc LABIDALLE** des Bios du Gers pour leurs apports techniques ainsi qu'**Alain DE SCORRAILLE**, céréalier à Blanquefort et **Robert**



PERSPECTIVES 2020

Participation aux travaux du groupe de travail « agriculture » de la CIt2E

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES PRAIRIES ET PARCOURS



En 2019, Territoire de l'Astarac



Les éleveurs participants :

Catégorie « Pâture exclusive » : ESQUERRE Sébastien à LABEJAN, LAHAYE Luc à ARMOUS et CAU, LECLERCQ Dominique à CAZAUX SAVES et MILHAS Nicolas à PAVIE.

Catégorie « Fauche et pâturage » : CLEMENT Thomas à CASTELNAVET, LARRIEU Gérard à SIMORRE, LAUTERETTE Roland et Ute à BAZIAN, LEGLISE Henri et Michèle à VILLEFRANCHE, LUCHE Robert à CASTIN et SOUMADIEU Séverine à SIMORRE.

Le jury :

Il était composé de : Joël ABADIE, technicien élevage de la Chambre d'Agriculture du Gers, Bernard LASCURETTES et Paul MAGNI, botanistes de l'Association Botanique Gersoise, Anne GIL, apicultrice du



Syndicat « Les Ruchers d'Armagnac », Laetitia LAFFITE paysagiste au CAUE et Charles GIBERT administrateur de la Fédération de Chasse du Gers qui soutient financièrement le concours. En s'appuyant sur la grille de notation nationale, le jury a évalué les fonctionnalités agricoles (facilité d'exploitation, qualité du milieu de vie pour le troupeau, productivité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation) et les fonctionnalités écologiques (richesse floristique, qualité du milieu pour les insectes pollinisateurs...) de chaque prairie, ainsi que les cohérences de l'usage agricole pour l'exploitation et le territoire. Seule la catégorie « Fauche (et pâturage) » a été ouverte.

Les gagnants :

1er prix d'équilibre agro-écologique gersois « Pâture exclusive » : LAHAYE Luc de ARMOUS et CAU.

1er prix d'équilibre agro-écologique gersois « Fauche et pâturage » : SOUMADIEU Séverine de SIMORRE.

Prix paysage : LECLERCQ Dominique de CAZAUX SAVES.

Prix chasse : CLEMENT Thomas de CASTELNAVET.

La remise des prix locale :

Elle s'est faite à l'occasion de la manifestation **GASCOGN'AGRI** organisée par les Jeunes Agriculteurs du Gers à Auch le 31 août 2019.



Les candidats ont été récompensés par de nombreux lots, les prix étaient des créations originales d'artisans locaux (Les trophées décernés sont des créations originales d'artisan locaux: Agnès Busnel « d'Artagnès » et le coutelier « la Quadrature du Seb »).



La compétition nationale :

L'ADASEA a ensuite remonté la candidature du lauréat gersois, auprès des organisateurs du concours général agricole des pratiques agro-écologiques, pour la compétition nationale. La remise des prix a eu lieu au **Salon de l'Agriculture à Paris le 28 février 2020**, où **Luc LAHAYE a remporté le 2ème prix d'excellence agro-écologique, dans la catégorie des prairies de pâture exclusive.**

Le Concours a bénéficié du soutien direct du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, de BPC-Kambio à Seissan, du Conseil Départemental du Gers ; son animation a été réalisée à travers la CATZH, grâce au financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et de l'Europe (FEDER).

CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES



Les traditionnelles vidanges d'étangs

Chaque année, les adhérents au réseau des gestionnaires de milieux humides de l'Armagnac sont conviés à venir assister à des vidanges d'étangs afin d'échanger sur les pratiques de pisciculture extensive (sans nourrissage du poisson), les espèces présentes, invasives et protégées... Deux types de pêche différentes : l'une aux filets à l'intérieur de l'étang avec un pisciculteur professionnel à Perchède, et l'autre à Saubouires, familiale, avec récupération des poissons dans un bac en aval de digue comme autrefois.



Lou Pesqué (Perchède)

Cet étang communal, empoissonné avec plusieurs espèces de poisson a été pêché le 23 février. Cette Journée Mondiale des Zones Humides s'est poursuivie par un repas et une conférence sur les étangs de l'Armagnac par Jacques LAPART (Société archéologique du Gers) au château de Pesquidoux. Une seconde pêche a eu lieu le 29 novembre 2019.



Le Réchou (Saubouires)

Le 13 avril 2019 le vieil étang du Réchou, en monoproduction de tanches, a été pêché à nouveau la veille des Rameaux, après avoir connu des travaux de restauration en 2016.

Et la filière foin ?

Le 26 novembre 2019 a eu lieu la rencontre technique « Foin de prairie inondable » à Homps. Cette réunion était destinée à tous les agriculteurs gestionnaires de prairies inondables des bassins versants de la Gimone, de l'Arrats et de la Save. L'objectif était **d'échanger sur la qualité du foin des prairies naturelles inondables et les pratiques de gestion** avec l'appui de François Ratier, conseiller fourrage de la Chambre d'Agriculture du Gers.

Après une présentation du projet « Filière Foin » et des résultats d'**analyses fourragères 2019 de 10 prairies humides gersois**, la dizaine de présents (céréaliers et éleveurs) ont visité la prairie de Julien Auguste, éleveur. En zone inondable. La recherche de financement se poursuit pour continuer le projet en 2020.



Restauration des mares dans le cadre du programme MILEOC

En 2016, un partenariat est né entre l'ADASEA et la Fédération Départementale de Chasseurs du Gers pour mettre leurs compétences en commun au service de la préservation et de la restauration des mares. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme régional porté par la Fédération régionale de chasse : MILEOC.

Ainsi, sur le secteur de Mauvezin, les associations locales de chasse ont réalisé un inventaire des mares et en ont sélectionné une quarantaine dans l'objectif de les restaurer. **Durant 4 années, pour les mares avec le plus d'enjeu, la CATZH a réalisé des suivis faune et flore sur 17 mares** afin de fournir des conseils précis pour leur restauration.



Mare restaurée en 2017

La CATZH a également participé à deux animations lors de la fêtes des mares en juin 2017 et 2019. Ces animations auprès des chasseurs ont permis de valoriser le travail effectué en visitant des mares qui avaient été restaurées dans le cadre du partenariat.

Ce partenariat s'est renouvelé en 2020 avec le suivi de mares sur un nouveau territoire, celui de l'Isle-Jourdain, sur lequel 5 mares sont actuellement suivies par la CATZH avant le lancement de travaux de restauration à l'automne. Enfin, un deuxième territoire va également être suivi en 2021 et 2022 dans le Tarn-et-Garonne sur les territoires de la Gimone et de l'Arrats Auroué.

Les Chantiers Participatifs

Que ce soit pour arracher des espèces exotiques envahissantes, pour nettoyer des berges ou au contraire pour re-naturer un étang, 2019 a été marquée par l'organisation de nombreux chantiers participatifs avec des publics diversifiés.

Territoire Days avec le Crédit Agricole

Jeudi 27 juin, l'ADASEA a été mobilisée dans le cadre des Territoire Days lancés par le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole a proposé à ses salariés volontaires de participer à la protection de l'Environnement en collaboration avec des associations locales. Ainsi plusieurs chantiers participatifs ont été organisés sur le thème de la protection de l'Eau.

Bilan des chantiers :

106 volontaires pour 10 m3 de déchets nettoyés

Les différents chantiers :

Ramassage et tri des déchets à Auch : berges du Gers, fossé et plan d'eau en zone d'activités

Arrachage d'une plante aquatique invasive, la Jussie, sur le lac de l'Uby à Cazaubon

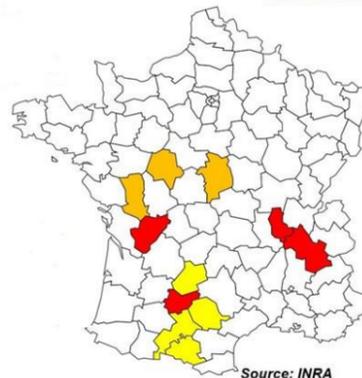
Arrachage d'une plante envahissante en prairie inondable, le Galega officinalis au pont d'Artigues à Larresingle.

L'ADASEA et gestionnaires des sites concernés c'est-à-dire la Mairie d'Auch, la Mairie de Cazaubon et la Communauté de communes de la Ténarèze, saluent la motivation et l'efficacité des volontaires. Cette journée a été l'occasion pour les salariés du Crédit Agricole de partager un moment convivial et de participer à une action utile.



Les ambrosies dans le Gers : partenariat FREDON Occ' et CPIE

Version: Mai 2019



Source: INRA

Les résistances de l'ambrosie aux herbicides en France (inhibiteurs de l'ALS)

Intervention : La FREDON Occitanie, à travers ses actions de coordination et d'animation du **réseau régional de lutte contre l'ambrosie**, et en coordination avec le CPIE 32, a demandé à l'ADASEA 32 d'accompagner ce dernier pour intervenir lors d'une **réunion d'information sur la gestion de l'ambrosie en milieu agricole**. La demande émanait du maire de St Clar. Les communes doivent **désigner leur référent territorial sur le terrain** (idéalement 1 par commune ou communauté de communes), ils doivent gérer les points de signalements de présence d'ambrosie sur leur commune, inviter les propriétaires à agir et vérifier l'application des règlements. Cette 1ère intervention partenariale constructive a réuni une quinzaine d'agriculteurs, de techniciens O.S., élus et référents ambrosie.

PROTECTION DES EAUX, LUTTE CONTRE L'ÉROSION



PAT GIMONE

Journée technique le 31 janvier à Beaumont de Lomagne

« **Agronomie et aménagements parcellaires** »: visite de 2 exploitations pratiquant les couverts végétaux, haies et agro-foresterie. 26 participants

Un comité de pilotage et un comité technique: objectif de cibler les collectivités et rencontrer les communautés de communes.

Rencontre de la Com com Coteaux Arrats-Gimone le 27 novembre sur la problématique des coulées de boues: l'ADASEA, la CA32 et AP32 ont proposé d'accompagner la comcom pour discuter avec les agriculteurs au niveau des points noirs identifiés par le service de la voirie.



PAT Gimone II



PERSPECTIVES 2020

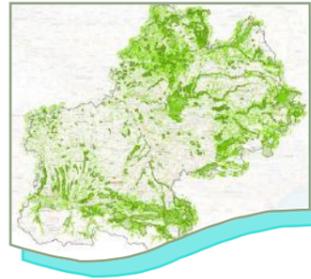
- Accompagnement des collectivités pour proposer des solutions d'aménagement au niveau des points noirs
- Journée technique « Couverts végétaux et plantation de haies » chez Cyril Duffaut à Escorneboeuf

VALORISATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE



Dans le cadre de la mise en œuvre du FEDER, les projets régionaux en faveur de la biodiversité doivent répondre aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et valoriser la Trame Verte et Bleue.

Des projets de valorisation des trames et sous-trames du SRCE sont conduits à l'échelle régionale à l'initiative du Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées (CBNPMP), auxquels participe l'ADASEA du GERS.



Amélioration des connaissances



Fiche technique sur les herbiers aquatiques envahissants: Suite à l'organisation d'ateliers techniques sur le thème des herbiers aquatiques autochtones à caractères envahissants à Toulouse en 2017, l'ADASEA a recherché activement en 2018 des témoignages afin de mettre en lumière des retours d'expériences de gestion de ces herbiers. Une douzaine d'entretiens téléphoniques ont permis de restituer 7 témoignages d'acteurs qui restitués en 2019 au sein d'une fiche technique co-construite avec le Conservatoire Botanique. Cette fiche va bientôt être publiée.

Recherche et identification de la flore aquatique

Urbaflore

Programme de Préservation de la flore menacée de la sous trame « aires urbaines »

Réalisations 2019 par ADASEA :

Appui à la mise en œuvre d'actions de préservation :

- ⇒ Intervention et suivi de la commune de l'Isle Jourdain dans l'exploitation de leurs peupleraies à Jacinthe de Rome (Aire Urbaine Toulouse),
- ⇒ Poursuite accompagnement ABG pour rencontre d'un éleveur pour gérer la pelouse de Molères, à Traversères (Aire Urbaine AUCH), rédaction d'un BRE et échanges avec le Crédit Agricole pour une journée « préparation d'un parc de pâture »

Sensibilisation :

- Diffusion d'environ 500 sets de table avec la participation active des JA sur 3 de leurs animations « Gourmand'Auch », « Estiv'ail » et « Soirée Bœuf Grille Et Colombelle ».
- Valorisation de l'expo « Urbaflore » :
- ⇒ GASCOGN'AGRI / JA



Messiflore

Programme de Préservation de la sous-trame « milieux ouverts » dans sa composante « semi-naturelle »

Réalisations 2019 par l'ADASEA :

* **Interventions :**

- ⇒ 1ères Assises du Cadre de vie organisées à Auch par le CAUE à destination des élus et agents des collectivités,
- ⇒ Membre du jury du concours VVF, volet gestion environnementale

* **Information sur le label Végétal Local auprès d'agriculteurs installés ou en phase d'installation**

* **Sensibilisation et conseils de gestion auprès d'agriculteurs et de collectivités**

* **Rédaction d'articles d'information** (site ADASEA)

* **Valorisation de l'exposition** « Moissons fleuries en Midi-Pyrénées »



CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES



Végétalisation du Lac de Montreal

Depuis 2016, la communauté de commune de la Ténarèze et la commune de Montréal ont entrepris la **re-naturalisation de la base de loisir de l'étang de Montréal**. L'objectif du projet était de donner une vocation écologique et touristique au site. Les travaux réalisés ont permis de développer la biodiversité avec la **création de différentes zones humides: vasière, roselières, mare...** Un cheminement doux a été mis en place autour de l'étang associé à des panneaux pédagogiques.



Le 17 avril 2019, les habitants ont été invités à participer à un chantier de plantation de menthes, iris, joncs...et autres plantes locales pour végétaliser la roselière et la vasière. Ce chantier participatif encadré par l'ADASEA, la société « les Créateurs du Végétal » et les agents communaux et intercommunaux, aura permis aux volontaires petits et grands de s'impliquer dans ce beau projet.



Chantiers et suivi sur la mare de Monpezat (bassin versant de la Save)



Pour la seconde année consécutive la CATZH du Gers, en collaboration avec le Syndicat de rivière de la Save et la commune de Monpezat a organisé un chantier d'arrachage de plantes exotiques envahissantes sur la mare de la commune.

Cette longue mare en bord de route a été colonisée en 2017 par deux espèces exotiques envahissantes : le **Myriophylle du Brésil** (Amérique du Sud) et le **Grand Lagarosiphon** (Afrique du Sud).

Grâce au chantier de 2018, **la densité de l'herbier s'est vue fortement réduite**, rendant le chantier de 2019 plus court et plus facile. En parallèle, **l'arrachage a permis à la flore semi aquatique de se développer** un peu plus.

Les **6 techniciens** du Syndicat de rivière de la Save et de l'ADASEA sont venus à bout de l'herbier en 6 heures (contre 17 personnes et 1 journée d'arrachage en 2018). **4 godets de plantes arrachées** ont été évacués (contre 27 en 2018).

Si l'action d'arrachage se révèle efficace et ces effets visibles dès la première année, il est important de souligner la nécessité de **réitérer l'arrachage durant plusieurs années dans l'espoir de contenir les espèces.**



Conseil Technique « Zones Humides » aux Collectivités

La CATZH intervient auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides et plus largement de la Trame verte et bleue.

Cette assistance technique prend plusieurs formes :

- Porter à connaissance des zones humides du territoire de la collectivité
- Identifier avec les collectivités les enjeux liés à leurs zones humides
- Apporter des conseils pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, notamment la TVB : sensibiliser les équipes territoriales à la problématique des zones humides de leur territoire,

et leur assurer une prise en compte et une protection vis-à-vis des projets d'urbanisme sur la commune. Le lien avec la trame verte et bleue sera ainsi particulièrement recherché.

- Apporter un appui technique pour la gestion des zones humides aux communes qui en possèdent en propriété propre : plan de gestion simplifié, conseils de maîtrise foncière et d'usage, porter à connaissance des outils de conservation et gestion des ZH
- Le cas échéant, accompagner l'émergence d'un programme collectif de valorisation des zones humides du territoire de la collectivité

Les collectivités suivies en 2019

Porter à connaissance des ZH auprès des collectivités suivantes
Montestruc sur Gers
Castera-Lectourois
MARSAN
Communauté de communes Aire sur Adour
LE HOUGA
MAUVEZIN
TIRENT PONTEJAC
SAINT ANDRE
Nizas
LECTOURE
PREIGNAN
LABASTIDE SAVES
Communauté de communes de la Ténarèze
ORDAN LARROQUE
LAMAGUERRE
PANJAS

Appui à la prise en compte des ZH dans les plans d'urbanisme et la TVB	
PETR ADOUR CHALOSSE	Contact sur prise en compte ZH dans le SCOT
GIMONT	Diagnostic d'un étang privé avec projet de rachat et d'aménagement par une entreprise. La commune souhaite intégrer les recommandations de la CATZH dans le PLU de la commune
Appui à l'émergence de programmes de valorisation des ZH	
BONAS	Rapport & Réunion de coordination afin de mettre en place un APPB
CAUPENNE D'ARMA-GNAC	Réunion en appui à l'émergence d'un projet de sentier pédagogique à la mairie le 25/01/2019
GIMONT	Tracé du sentier d'interprétation nature et découverte de Gimont
Assistance à la gestion des zones humides	
MONTREAL	Re-naturation de l'étang communal (ATIS)
FLEURANCE	Restauration de la mare communale de la CAOQUETTE
SAINT CLAR	Restauration du site Fenouilla

PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE ET NATUREL URBANISME



Les études et la compensation agricoles

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt rend obligatoire sous trois conditions les études préalables agricoles pour tout projet susceptible d'avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, ainsi que l'obligation d'éviter/réduire voire de compenser ces impacts. Ce dispositif réglementaire permet de réparer un préjudice économique territorial résultant d'une emprise foncière importante. La compensation agricole vise à " maintenir ou rétablir le potentiel de production agricole perdu " à l'occasion d'aménagements ou projets, qu'ils soient d'utilité publique ou pas, affectant les territoires agricoles ; le maintien du potentiel de production agricole intègre une dimension globale de l'activité agricole, permettant de prendre en compte les effets directs et/ou indirects induits par l'aménagement. Deux des études conduites dans le Gers portent sur des zones d'activités et réglementairement ne sont pas soumises à étude de compensation ; toutefois la société qui portent les 2 projets a souhaité que soient réalisées des études agricoles et visent combiner leur projet avec du développement de projet agricole.

La procédure requiert un avis simple du préfet via le passage en CDPENAF ; l'étude préalable est envoyée au préfet, qui saisit la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF). Celle-ci a 2 mois pour se prononcer. Elle émet un avis sur la nécessité, la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées. Le préfet a ensuite 2 mois supplémentaires pour rendre son avis sur l'importance des conséquences négatives du projet sur l'économie agricole et s'il décide d'imposer la réalisation de mesures de compensation agricole collective.

Le Contenu d'une étude

Une description du projet et la délimitation du territoire concerné

Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs du projet

La séquence Eviter, réduire et compenser

Eviter les impacts sur l'agriculture, le projet peut si cela est possible localisé sur un secteur moins impactant, en zone urbanisé, ou sur une zone non agricole ; le projet pourrait être annulé...

Réduire les impacts sur l'agriculture, le maître d'ouvrage pourra chercher à limiter l'emprise au sol ou permettre à une activité agricole de se maintenir (ex. sous les, panneaux photo-voltaïques).

Compenser les impacts sur l'agriculture : il s'agit de rechercher toutes les possibilités pour retrouver de la valeur

Les études en cours : 4 dans le Gers, 2 en Côte d'Or, 2 en Haute-Garonne, 1 dans le Tarn



PERSPECTIVES

Finalisation de travaux 2020 : St Amadou Montoulieu

Diagnostics agricoles PLU Gers et Lot et Garonne (en attente réponses aux appels d'offre)

Evaluation environnementale de Montoulieu Réponses aux appels d'offres au fil de l'eau



PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE ET NATUREL URBANISME

Quelque soit le territoire, les terres agricoles et les espaces naturels sont des éléments fortement combinés, liés dans un rapport souvent inégal, mais subissant cependant le même traitement face à l'urbanisation. A cette situation, l'ADASEA propose un travail de prise en compte des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement.

Notre méthode : le dialogue, la connaissance de terrain, l'expertise agricole, environnementale, l'animation foncière, la présence sur le terrain établir le dialogue, rechercher un meilleur équilibre entre agriculture et environnement.

Notre action : préserver la place de l'activité agricole au sein des projets de planification ou d'aménagement tout en proposant une prise en compte équilibrée de l'environnement.

L'ADASEA du GERS met à la disposition des porteurs de projet publics comme privés, son expertise, ses compétences. Cela se traduit par la réalisation des diagnostics agricoles, environnementaux et des évaluations environnementales de documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales), et d'études au cas par cas.

L'ADASEA travaille en partenariat avec plusieurs partenaires Urbanistes (les bureaux d'étude XMGE, URBAN32, URBACTIS, OSMONDA , URBADOC) ou directement pour les collectivités selon les travaux.

Les travaux 2019

PLU

Volets agricoles & Environnementaux :
Evaluations Environnementales

- St AMADOU

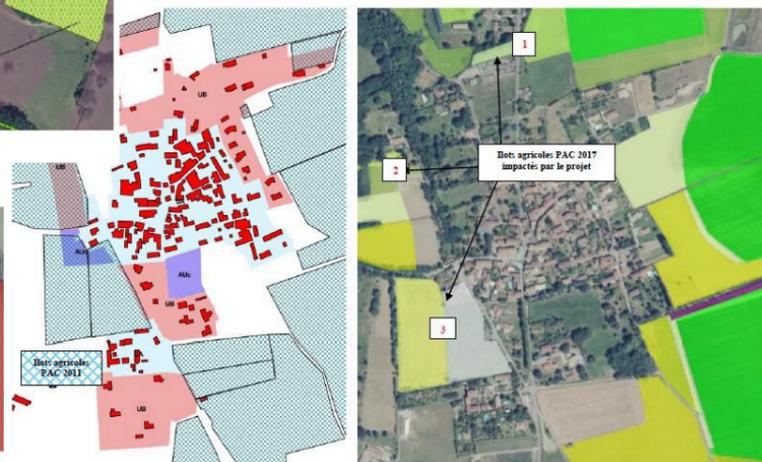
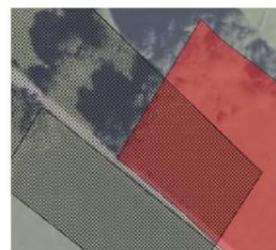


Consommation d'espaces agricoles et localisation



Zoom zone UD route de Samatan RD n° 4

La SAU concernée par le projet représente 1200 m² soit une petite superficie (0,08% de la SAU de l'exploitation 3). L'exploitation de 14 ha environ avec un effectif troupeau ovin de 22 mères est exploitée par 3 personnes collantes solidaires. Les équipements en bâtiments sont suffisants au regard de l'activité actuelle et de la projection à court moyen terme. L'exploitation 3 ne dépose plus de dossier PAC (enquête agricole communale de 2016). L'incidence du projet sur l'activité d'élevage est faible; 140 m en ZU sous-secteur 3 et 100 m en ZU sous-secteur 4 séparent la zone U des bâtiments d'exploitation.



Zooms sur les secteurs ouverts UA, UB, AUc, susceptibles d'accueillir les nouvelles constructions au sein de la zone urbaine communale (Fond ortho-photo 2011), et croisant avec des ilots PAC agricoles 2017 soit 0,80 ha de surface SAU. L'impact agricole est considéré comme négligeable.

CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES



Animation territoriale

Au-delà des actions directes auprès des gestionnaires, la préservation des zones humides implique une forte animation territoriale, qui se traduit par des partenariats avec EPCI, institutions et associations locales, notre participation aux politiques du territoire, et l'organisation du partage de nos actions.

En 2019, nous avons notamment participé au Projet de Territoire Midour Douze mené par l'Institution Adour, et aux réunions de préparation du SAGE Neste, renforcé nos partenariats avec les Syndicats, désormais structures GEMAPI, et organisé un Comité de Pilotage CATZH pour la vallée du Gers.

Renforcement des partenariats avec les syndicats de rivière

Suite à la mise en place de la loi GEMAPI, les syndicats de rivières ont vu leurs compétences s'élargir notamment sur les zones humides et la prévention des inondations.

En fin d'année 2019, plusieurs réunions de coordination ont eu lieu entre l'ADASEA et les syndicats de rivière afin de renforcer leurs partenariats existants. Ainsi, des conventions de coordination ont été signées ou révisées afin de répondre au mieux aux différents besoins des structures.

Ces réunions ont également permis l'émergence de nombreux projets communs : suivi de bras morts sur la Baïse, restauration de zones humides sur la Gimone et l'Arrats, chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur la Save...

Comité de Pilotage de la Vallée du Gers

Le 14 février à Auch au CIRCA

La CATZH a présenté le bilan de ses actions sur le territoire depuis 2008. **Agriculteurs, collectivités et partenaires ont témoigné d'actions concrètes pour les zones humides et la gestion de l'eau:**

restauration et création de mares à Tourrenquets, - création d'un champ d'expansion de crues à Nougroulet, lutte contre l'érosion à Lectoure, gestion et valorisation de zones humides par les communes d'Auch (bassin d'orage) et de Fleurance (chemin de la biodiversité).

La CATZH va poursuivre ses actions en coordination avec les partenaires locaux, notamment le Conservatoire des Espaces Naturels et le nouveau syndicat de bassin versant du Gers qui se structure dans le cadre de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Inventaire des prairies inondables de la Save

Depuis la création de la CATZH Save en 2017, un recensement des prairies inondables et/ou humides a été réalisé en 2017 et finalisé en 2019 sur le territoire du bassin versant de la Save gersoise, le long des rivières Save, Aussoue et Lieuze.

Ce 1er état des lieux a permis de mettre en évidence un réseau prairial disséminé et de petite taille qui joue un rôle important dans la régulation de la quantité et de la qualité de l'eau.

Résultats :

- 400 parcelles en herbe inventoriées pour 670 ha **dont 206 prairies inondables et 105 prairies humides,**
- Plusieurs nouvelles stations** de Jacinthe romaine et autres espèces, notamment trèfle écaillé et véronique en écusson.



Ce travail a servi à évaluer le nombre et l'état de conservation de ces prairies, de repérer les zones à enjeu. Il permettra de proposer un futur programme d'actions ayant des intérêts pour la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.

Promotion des zones humides auprès de tous les publics

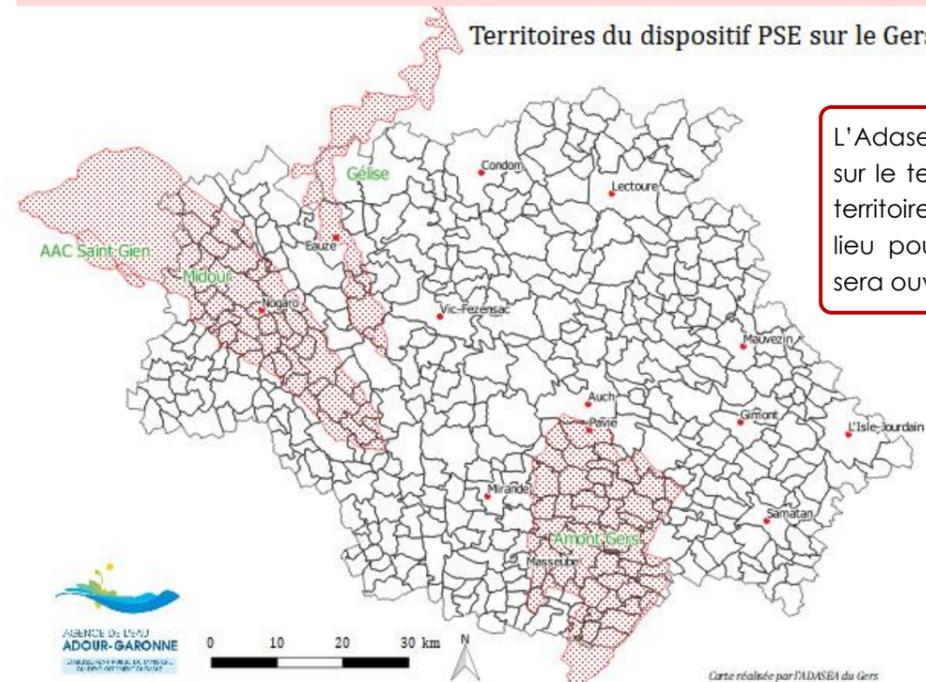
L'ADASEA organise ou participe à de nombreux événements « grand public » pour promouvoir les zones humides auprès de publics diversifiés :

Manifestations 2019	Date	Lieu	Nature de la promotion
Journée Mondiale des Zones Humides	21/02/2019	Riscle	Projection du docu « Zones Humides : un présent retrouvé » suivi d'un témoignage d'agriculteur adhérent de la CATZH et d'un débat. Organisé par Pierre et Terre avec l'intervention d'une technicienne CATZH
Printemps de l'Environnement	02/03/2019	L'Isle Jourdain	Vernissage de l'exposition Zones Humides à la médiathèque de l'Isle Jourdain, appui à la création affiche et plaquette
Printemps de l'Environnement	20/04/2019	L'Isle Jourdain	Balade à la découverte des milieux humides de la Zone Humide Prioritaire en partenariat avec la commune et l'ABG32
Fête des mares	05/06/2019	Monfort	Animation en salle et sur le terrain avec la fédération départementale de chasse du Gers
Eco-fête de Perchède	07/07/2019	Perchède	Stand, Echanges, Exposition zones humides Balade commentée découverte des zones humides
GASCOGN' AGRI	31/08/2019 et 1/09/2019	Auch	Stand, Echanges, Exposition Remise des prix du Concours des pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours 2019
Journée des Agriculteurs Optimistes	04/10/2019	Auch	Tenue d'un stand, Exposition ZH Intervention sur la valeur fourragère des prairies inondables et témoignage d'un éleveur gestionnaire



CÔTÉ GERS ET ADASEA

L'ADASEA du Gers participe à cette expérimentation à la fois **en tant qu'animatrice locale du dispositif sur le territoire « Amont Gers »** où l'adhésion des agriculteurs a été forte. Ce territoire correspond à l'amont des bassins versants du Gers, de l'Arrats et de la Gimone. Mais l'ADASEA a également été retenue **en tant qu'auditeurs sur les territoires gersois.**



L'Adasea a réalisé **21 audits** en 2019, 20 sur le territoire « Amont Gers » et 1 sur le territoire « Gélise ». Plusieurs contacts ont lieu pour le territoire « Midour » qui ne sera ouvert qu'en 2020.



Bilan des PSE 2019 sur le territoire « Amont Gers »



PERSPECTIVES 2020-2021

- Poursuite des audits sur les 2 territoires BV Gers Amont & Gélise
- Nouveau territoire d'audit BV Midour
- Réalisation de visites « Prairies humides » chez les exploitants engagés en 2019

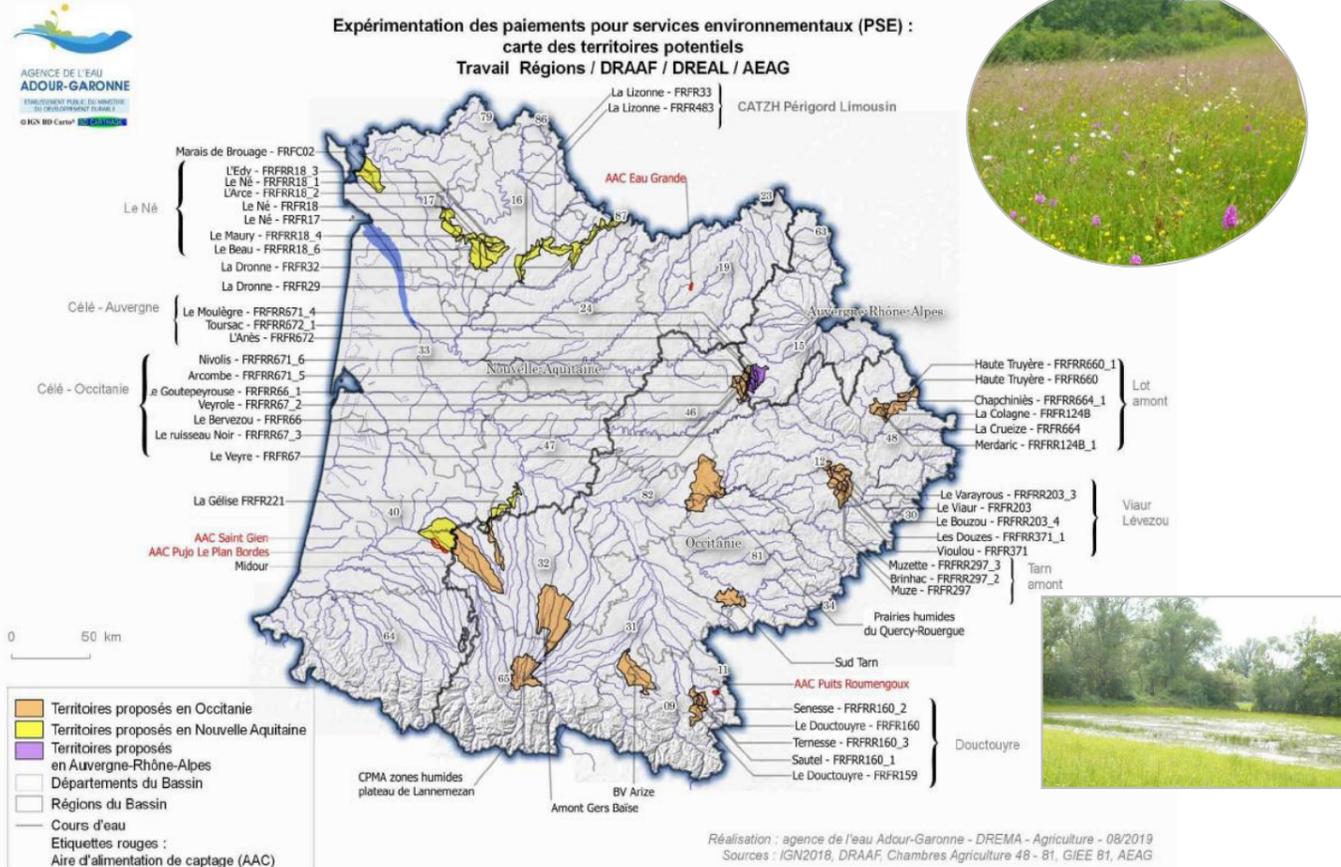
LES PAIEMENTS POUR SERVICES

PSE, Quésaco?

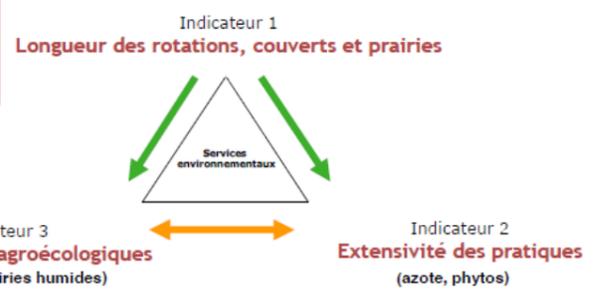
L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), dans le cadre de son 11ème programme, propose d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité: **les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**. Ce dispositif est testé sur 20 territoires à enjeux Eau et Biodiversité sur le bassin Adour-Garonne.

L'évaluation des exploitations agricoles est basée sur 3 indicateurs, chacun noté sur 10, obtention d'une note sur 30. Le montant de l'aide est de 5€/point/ha/an.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne dispose d'une enveloppe de 3 M à 5 M d'euros pour couvrir 500 à 700 exploitations sur les territoires tests, d'ici la mise en place de la prochaine PAC



Bilan 2019 à l'échelle Adour Garonne
La première phase de contractualisation en 2019 a permis d'engager au total **382 exploitations** sur près de **29 000 ha de SAU pour 2 417 000€**.



CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES



Journée Territoriale Zones humides et Agriculture le 10 octobre à Mons

Le 10 octobre 2019, l'ADASEA du Gers, la Chambre d'agriculture du Gers et l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) ont co-organisé la 4ème édition de ces Journées territoriales à Caussens dans le Gers. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre de l'action "Valorisation des expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieux humides" (Plan National d'Actions sur les Zones Humides).



La matinée a débuté par un tour d'horizon de l'élevage herbivore gersois puis 4 acteurs des zones humides du Sud-Ouest (Adasea32, CA81, CA65 et Landes Nature) ont présenté différents outils pour préserver les zones humides dans les exploitations d'élevage : **CATZH, MAEC, aides aux investissements, contrats milieu...**

46 participants
9 témoignages
Une journée en 2 temps:
Partage d'expériences le matin en salle
2 visites d'exploitations préservant des prairies

Les retours d'expériences variés autour de la gestion des Zones Humides «diffuses» du Sud-Ouest ont permis de nombreux échanges entre les participants venus des quatre coins de la France. Laurent René, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a ensuite présenté l'expérimentation des "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE). L'APCA a exposé son travail de compilation des retours d'expériences agriculture / zones humides sur le territoire national.

Après un repas gersois servi au Château de Mons, le groupe s'est rendu chez Patrick DARRIEUTORD puis chez Jean-Pierre DRIEUX. Le premier, éleveur, intègre ses prairies humides dans son système bovin allaitant. Le second agriculteur n'ayant plus d'animaux a choisi de conserver ses prairies inondables formant un ensemble remarquable et de les valoriser au travers de son activité agro-touristique.

L'ADASEA remercie l'ensemble des personnes ayant répondu présent pour cette journée, l'APCA et la Chambre d'Agriculture du Gers pour l'organisation, et les deux agriculteurs qui nous ont accueillis.

Réseau Inter-CATZH régional

Objectif :
Mutualiser les compétences et renforcer les échanges entre les animateurs de CATZH de la Région

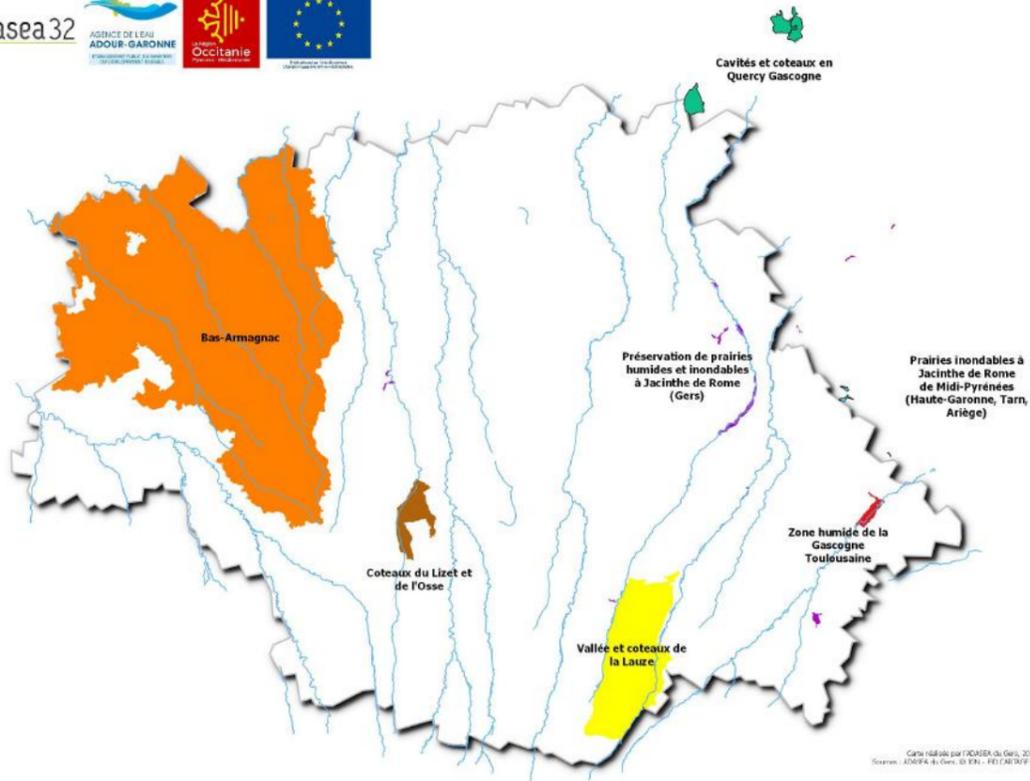
En 2019:
L'ADASEA a organisé la réunion de coordination INTERCATZH du 12/09/2019. Outre les échanges techniques, les propositions d'actions à venir, le point sur les besoins en base de données, l'idée de créer une Association des animateurs CATZH a été débattue et finalement adoptée.



L'ADASEA a aussi recherché un opérateur pour achever la base de données communes pour la gestion des CATZH, en relation avec la DREAL Occitanie, qui a obtenu un crédit. C'est l'ANA qui sera cet opérateur. Un projet de portail internet commun a également été amorcé.

LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES ET

En 2019, 7 territoires à Projets Agri-Environnementaux (PAEC) étaient animés par l'ADASEA en lien avec les actions CATZH et Natura 2000. L'année a été marquée par l'ouverture d'une tranche 2019 prélevé sur l'enveloppe 2020 du PAEC BARM et la clôture du PAEC GERS après les 2 années de contractualisation prévues.



MAEC, Quésaco?

C'est une indemnité financière attribuée à un agriculteur pendant 5 ans en contrepartie du respect d'un cahier des charges favorable à l'environnement, ciblé sur des enjeux liés à Natura 2000, aux Zones humides, aux Plans d'Actions Nationaux Cistude, Jacinthe de Rome et Messicoles.



Exemples de milieux engagés



Un outil d'aide à la télédéclaration des engagements MAEC a été élaboré par l'ADASEA en partenariat avec la DTT32, l'Institution Adour et Vivadour afin de faciliter le travail des opérateurs PAC, du service instructeur et des agriculteurs effectuant seuls leur dossier PAC. Une initiative, appréciée à tous niveaux pour le suivi des engagements MAEC !

Le document est en téléchargement libre sur le site internet de l'ADASEA.



CLIMATIQUES (MAEC)

CAMPAGNE 2019

RÉSULTATS DE CAMPAGNE 2019

- 32
- 353 000 € engagés
- Plus de 70 mesures individuelles contractées
- Plus de 420 ha engagés
- 13 mares et étangs
- 9 conseillers & conseillères

Zoom sur la formation à l'utilisation du guide MAEC par les opérateurs PAC :

Une formation dédiée aux opérateurs PAC a été mise en place avant la PAC 2019 dans l'objectif d'une meilleure appropriation de l'outil afin de mieux accompagner les exploitants dans leur déclaration annuelle.

Après une évaluation des besoins des stagiaires, le guide a été décortiqué et une mise en situation a permis d'approfondir les différents cas rencontrés lors d'un rendez-vous PAC pour les opérateurs.

Bilan sur les milieux humides depuis 2015

Depuis 2015, l'ADASEA a porté des programmes agri-environnementaux et climatiques pour répondre aux enjeux de préservation des zones humides sur les territoires : l'Isle-Jourdain, Gimone-Arrats, Gers, Bas-Armagnac, Jacinthe de Rome (32) et Bellevialia (Région).

Ce sont, en tout, plus de **450 agriculteurs** qui se sont engagés sur des MAEC au titre des zones humides, pour un total de **3,6 millions d'euros d'aide**.

- Les mesures en faveur des milieux humides et inondables
- 398 ha de prairies humides
- 1093 ha de prairies inondables
- 745 ha de reconversion de cultures inondables en prairie
- 3,7 km de fossés
- 303 mares gérées

Estimations approximatives.

Source : données de validation des dossiers

Mesures mobilisables selon les territoires

- Conversion de terres arables en prairies ou en gel pertinent
- Gestion extensive des prairies inondables et/ou humides
- Gestion extensive des prairies sèches
- Entretien des haies champêtres
- Entretien des mares, étangs et fossés
- Céréales à messicoles
- Mesure système herbager et pastoral
- Mesure système « polyculture-élevage »



PERSPECTIVES 2020

- Actualisation du guide MAEC en 2019
- Renouvellement de la formation en lien avec les MAEC (cf. chapitre Formations)
- Animation de 8 PAEC en 2020 (renouvellement des MAEC 2015): BARM, BELL, CCQG, CCGT, CLOM, GEAU, GIAR, LAUZ,